

Vous êtes cordialement invités à participer à l'atelier:

## **L'avenir de la consommation d'électricité verte en France et en Europe**

### ***Perspectives du marché des garanties d'origine, transposition de la nouvelle directive européenne, évolutions réglementaires souhaitables***

16.09.2019 | 10:00 – 16:00

Hôtel Best Western Ronceray Opéra  
10 Boulevard Montmartre | 75009 Paris

(Cet atelier aura lieu en français)

#### Aperçu de l'atelier

La France possède un secteur électrique aux caractéristiques uniques au sein de l'Union européenne. La part dominante de l'énergie nucléaire dans le mix énergétique, sa forte interconnexion directe avec les plus grandes économies européennes et la participation des pouvoirs publics, offrent au secteur électrique français une certaine singularité. Alors que le marché des énergies de source renouvelable est en pleine croissance, la France peine à contribuer à l'effort européen réalisé pour atteindre les objectifs fixés. Les garanties d'origine (GOs) pourraient, et devraient, permettre à la France de faire face à ce défi en offrant des perspectives pour le développement accéléré des énergies renouvelables.

Après avoir analysé les marchés français et européens des GOs, cet atelier abordera la transposition de la directive européenne, en particulier de l'article 19, afin de comprendre:

- de quelle manière cet instrument pourra contribuer à l'investissement privé dans les énergies renouvelables,
- comment il sera possible, grâce à un système efficient, de diminuer le montant des mécanismes de soutien aux énergies renouvelables,
- Comment il sera possible d'accélérer la transition énergétique à l'échelle européenne.

Vous trouverez un panel des sujets qui seront à l'ordre du jour:

#### Programme

10:00 – 10:30 Inscription et café d'accueil

10:30 – 11:15 Les marchés des énergies renouvelables au sein de l'UE

11:15 – 12:00 La France, prochain moteur du marché européen de l'électricité verte?

12:00 – 13:00 Déjeuner

13:00 – 14:00 Les implications de la nouvelle directive sur le marché français

14:00 – 14:45 La vente aux enchères des GOs en France (Powernext – TBC)

14:45 – 15:00 Pause

15:00 – 15:30 Comment la réglementation française peut inciter à la consommation verte volontaire

15:30 – 16:00 Q&A/Questions/Réponses

16:00 Echange autour d'un cocktail

### Lieu, date et heure, et modalités d'inscription

- L'atelier se tiendra le 16 septembre, au Best Western Hôtel Ronceray-Opéra (10 Boulevard Montmartre, 75009 Paris) le 16 septembre 2019, 10h – 16h.
- Les membres de RECS International, fonctionnaires européennes et français pourront assister gratuitement à cet atelier. Les autres participants seront facturés €50 au titre de participation aux frais de fonctionnement de l'atelier.
- Inscriptions préalables obligatoires. [Inscription en ligne ici.](#)

### Public visé

Cet atelier facilitera la communication et la collaboration entre les principaux intervenants au sein des entreprises, des organisations publiques et institutions, des ONG et de la société civile sur l'avenir des énergies renouvelables en France.

### Full agenda

#### **10:00 – 10:30 Inscription et café d'accueil**

#### **10:30 – 11:15 Les marchés des énergies renouvelables au sein de l'UE** (Adam White – Director, RECS International)

*Le marché des énergies renouvelables de l'UE et notamment celui des garanties d'origine, s'est imposé dans la dernière décennie comme composante essentielle du développement durable. La garantie d'origine est un instrument reconnu et réglementé, qui permet aux consommateurs de choisir la source de leur électricité, et aux producteurs d'assurer une source de revenu pouvant remplacer ou compléter toute forme de subvention. Ce premier atelier est dédié au développement des garanties d'origine dans l'UE, et conclura avec un aperçu de leur utilisation actuelle.*

#### **11:15 – 12:00 La France, prochain moteur du marché européen de l'électricité verte?** (Ivan Debay)

*La consommation volontaire d'électricité de source renouvelable augmente et les offres d'électricité verte se multiplient en France. Une situation inédite se présente où c'est dans notre pays que se décidera l'accélération du développement des énergies renouvelables en Europe. Une analyse de l'évolution des prix et des volumes traités, ainsi que le lien avec le marché européen, seront présentés afin d'expliquer pourquoi.*

#### **12:00 – 13:00 Déjeuner**

- 13:00 – 14:00**    **Les implications de la nouvelle directive sur le marché français**  
(Adam White)  
*Le rôle prépondérant que peuvent jouer les garanties d'origine dans le développement des énergies renouvelables est inscrit au sein de la refonte de la directive sur les énergies renouvelables (RED-2). Cette directive européenne consacre un article – l'article 19 – aux GO qui étend leur utilisation et renforce le système de traçabilité. RECS International a publié une analyse détaillée de l'article (également disponible en français) et utilisera le temps imparti au détail et à la définition des grandes priorités de sa mise en œuvre par le législateur français et les autres États Membres de l'UE.*
- 14:00 – 14:45**    **La vente aux enchères des garanties d'origine en France**  
(Powernext – TBC)  
*Actuellement, les producteurs d'énergies renouvelables français peuvent vendre leurs garanties d'origine uniquement s'ils ne bénéficient pas des tarifs de rachat français. Ceux qui bénéficient de l'aide de l'État doivent remettre les garanties d'origine à la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC). Les autorités françaises ont annoncé que ces GO seraient ensuite mises aux enchères afin de couvrir une partie des coûts du régime d'aide national. Ce système, et les conséquences que l'application de l'article 19 de la RED-2 seront examinés en détail au cours de cet échange.*
- 14:45 – 15:00**    **pause**
- 15:00 – 15:30**    **Comment la réglementation française peut inciter à la consommation verte volontaire.** (Ivan Debay)  
*Après avoir examiné l'historique et l'état actuel des marchés des énergies renouvelables au sein de l'UE et de la France, ainsi qu'un aperçu des priorités de mise en œuvre de la nouvelle directive dans tous les États membres, cette session détaillera les mesures spécifiques que les autorités françaises pourraient prendre vis-à-vis l'utilisation des GO dans les marchés d'énergie français.*
- 15:30 – 16:00**    **Q&A/Questions/Réponses**
- 16:00**            **Fin de réunion.**